



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 122 pétitionnaires.

Désignation : Chauffeur(e)s de la Société de transport de Montréal

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous voulons protéger, avant tout, tous les usagers vulnérables qui partagent la route avec les poids lourds;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons permettre aux usagers du transport en commun de bénéficier, en toute sécurité, de leur transport sans entrave et d'ainsi assurer la fluidité de la circulation pour tous les usagers de la route;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, chauffeurs de la Société de transport de Montréal, demandons un amendement au Code de la sécurité routière, concernant la section IV, articles 407 et suivants, en ajoutant l'interdiction à tous les cyclistes, planchistes, chaises roulantes, entre autres, de circuler dans les voies réservées pendant l'heure de pointe.

Nous souhaitons que cet amendement soit adopté le plus tôt possible.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Martine Ouellet, députée de Vachon

12 juin 2014

Date de signature de l'extrait